

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 16507:2014**

**Applications ferroviaires - Services au  
sol - Dispositifs de remplissage en  
carburants**

Bahnanwendungen - Versorgungsdienste  
- Dieselbetankungseinrichtungen

Railway applications - Ground based  
service - Diesel refuelling equipment

**10/2014**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16507:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16507:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 45.060.10; 75.200

Version Française

## Applications ferroviaires - Services au sol - Dispositifs de remplissage en carburants

Bahnanwendungen - Versorgungsdienste -  
Dieselbetankungseinrichtungen

Railway applications - Ground based service - Diesel  
refuelling equipment

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 août 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

Page

Introduction .....	4
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>5</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>5</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b> <b>Exigences</b> .....	<b>6</b>
4.1 <b>Raccordement normalisé de remplissage en carburants</b> .....	<b>6</b>
4.2 <b>Sur les véhicules</b> .....	<b>6</b>
4.3 <b>Sur l'infrastructure ferroviaire</b> .....	<b>7</b>
4.3.1 <b>Tuyau de distribution de carburant au véhicule depuis une installation fixe</b> .....	<b>7</b>
4.3.2 <b>Raccord fusible</b> .....	<b>7</b>
4.3.3 <b>Distribution du carburant</b> .....	<b>7</b>
4.3.4 <b>Aire de remplissage en carburants</b> .....	<b>8</b>
4.4 <b>Fourniture d'informations et instructions</b> .....	<b>8</b>
4.4.1 <b>Concernant les véhicules ferroviaires</b> .....	<b>8</b>
4.4.2 <b>Concernant les installations fixes</b> .....	<b>8</b>
<b>Annexe A (normative) Conditions nationales particulières</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe B (informative) Pictogramme pour indicateur de niveau de carburant pour véhicules</b> .....	<b>10</b>
<b>Annexe C (informative) Exemples de systèmes de remplissage fermés</b> .....	<b>11</b>
<b>Annexe ZA (informative) Relation entre la présente norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 2008/57/CE</b> .....	<b>12</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>14</b>

## Avant-propos

Le présent document (EN 16507:2014) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 256 “Applications ferroviaires”, dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **avril 2015 (DOP)**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **avril 2015 (DOW)**.

L'attention est d'autre part attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété autres que ceux qui ont été mentionnés ci-dessus. Le CEN [et/ou] le CENELEC ne saurait[sauraient] être tenue[s] pour responsable[s] de l'identification de tels droits de propriété en tout ou partie.»

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles **de la Directive UE 2008/57/CE**.

Pour la relation avec **la Directive UE 2008/57/CE**, voir l'annexe **ZA**, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Introduction

La présente Norme européenne spécifie les exigences concernant les véhicules et l'infrastructure ferroviaires pour le remplissage des véhicules ferroviaires en carburants. Ces exigences minimales pour un système de remplissage ouvert décrivent le système cible nécessaire pour faciliter la circulation sur le réseau ferroviaire européen, en support de la Directive 2008/57/EC.